



TABLEAU DES GARANTIES
ASSURANCE **VOYAGE TOURISTIQUE**



MONDIAL CARE
WORLDWIDE TRAVEL INSURANCE

TABLEAU DES GARANTIES ASSURANCE VOYAGE TOURISTIQUE

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	Montants max. TTC par personne pour la durée du contrat
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU D'ACCIDENT	
Rapatriement et transport sanitaire	Frais réels
Frais médicaux chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation engagés à l'étranger Remboursement des frais réels - Avance sur frais d'Hospitalisation (Sans limitation de durée) Franchise : 30 € Dont Frais dentaires d'urgence	Moyens courriers : 75 000 € Longs courriers : 150 000 € 300 € par sinistre
Accompagnement des enfants mineurs	Titre de transport *
Retour du Conjoint et des Enfants à Charge accompagnant en cas de rapatriement de l'Assuré	Frais réels
Présence auprès de l'Assuré hospitalisé	Titre de transport * + frais d'hôtel 80 € par nuit – maximum 10 nuits
Transmission de messages	Frais réels
ASSISTANCE EN CAS DE DECES	
Rapatriement ou transport du corps en cas de Décès	Frais réels
Frais de cercueil	1 500 €
Accompagnement du défunt jusqu'à deux membres de la famille	Titre de transport* + frais d'hôtel 80 € par jour et par personne – maximum 5 nuits
Retour du Conjoint et des Enfants à Charge accompagnant ou d'un accompagnant en cas de Décès de l'Assuré	Titre de transport*
AUTRES PRESTATIONS D'ASSISTANCE	
Retour prématuré - En cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent proche ou de la personne en charge de la garde d'un enfant handicapé resté au domicile - En cas de dommage matériel important au domicile de l'Assuré	Titre de transport A/R *
Envoi de médicaments	Frais réels
Avance de la caution pénale	30 000 €
Assistance juridique (frais d'avocat)	8 000 €
Assistance passeport ou pièces d'identité	Assistance et Conseil
Perte ou vol des moyens de paiement	Assistance et Conseil + Avance de fond à concurrence de 2 300 €
Conseil vie quotidienne	Assistance et Conseil
Frais de Recherche et de secours Y compris secours sur pistes balisées	A concurrence de 10 000 € par évènement Frais réels

MONDIALCARE BY AGIS - ASSURANCE VOYAGE TOURISTIQUE - CONTRAT GSL N° ADP20192398 - Réf. GSL-AGISTOURISME082019 CONFORMEMENT A L'ARTICLE L141-4 du Code des Assurances.
Groupe Special Lines – 6-8 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux | S.A.S. au capital de 100 000 EUR dont Groupama Rhône Alpes Auvergne détient plus de 10% des parts et des droits de vote | 820 232 163 R.C.S. Nanterre
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N°16003981 (<http://www.orias.fr>) | Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



MONDIAL CARE
WORLDWIDE TRAVEL INSURANCE

TABLEAU DES GARANTIES ASSURANCE VOYAGE TOURISTIQUE

GARANTIES OPTIONNELLES	Montants max. TTC par personne pour la durée du contrat
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
Perte, détérioration, vol, ou destruction des Bagages personnels Dont objets précieux, y compris matériel sportif	A concurrence de 1 000 € par personne A concurrence de 500 € par personne Franchise : 25 € par valise
INCIDENTS DE VOYAGE	
Retard d'avion, annulation de vol : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Retard > 4H au départ ✓ Retard > 6H au départ 	90 € par personne et 1 000 € par événement 30€ par tranche de 2H de retard, dans la limite de 200€ par personne et 1 000€ par événement
Interruption de séjour Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors transport)	A concurrence de 2 500 € par personne dans la limite de 14 000 € par événement Franchise : 30 € par personne
Annulation de voyage Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur en cas de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'Assuré, d'un membre de sa famille (selon définition) ✓ Complications de grossesse de l'Assurée ✓ Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés ✓ Vol dans les locaux professionnels ou privés ✓ Convocations administratives ou professionnelles suivantes : ✓ Témoin ou juré d'assises, procédure d'adoption d'un enfant ✓ Examen de rattrapage ✓ Obtention d'un emploi ou stage rémunéré ✓ Licenciement économique ✓ Mutation professionnelle* ✓ Suppression ou modification des congés payés* ✓ Dommages graves au véhicule 48h avant le départ ✓ Refus de visa par les Autorités du pays visité 	Indemnité maximum : 4 000 €/pers Plein par évènement sur l'ensemble du voyage : 20 000 € Franchise : 30 € par personne à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annulation pour motif médical (décès, accident corporel grave, maladie grave) : sans franchise
Annulation toutes causes	Indemnité maximum : 4 000 €/pers Plein par évènement sur l'ensemble du voyage : 20 000 € Franchise : 10% du montant du sinistre, minimum 100€ par personne

MONDIALCARE BY AGIS - ASSURANCE VOYAGE TOURISTIQUE - CONTRAT GSL N° ADP20192398 - Réf. GSL-AGISTOURISME082019 CONFORMEMENT A L'ARTICLE L141-4 du Code des Assurances.
 Groupe Special Lines – 6-8 rue Jean Jaurès 92800 Puteaux | S.A.S. au capital de 100 000 EUR dont Groupama Rhône Alpes Auvergne détient plus de 10% des parts et des droits de vote | 820 232 163 R.C.S. Nanterre
 Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N°16003981 (<http://www.orias.fr>) | Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution – 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



MONDIAL CARE
 WORLDWIDE TRAVEL INSURANCE